



CHARTRE ET RÈGLEMENT INTERNE

Le règlement intérieur fixe les règles essentielles de fonctionnement de l'association. Le fait de s'inscrire à l'association implique l'acceptation du présent règlement, il est donc primordial d'en prendre connaissance.

POUR LES JOUEURS ET LES JOUEUSES

- ⇒ **Respecter les équipements** mis à sa disposition par l'association ou par les clubs recevant.
- ⇒ **Avoir une attitude irréprochable** envers son entraîneur, son coach, les adversaires, les arbitres et les officiels de table, ainsi que le public.
- ⇒ **Honorer les entraînements et rencontres.** Toute absence devra être signalée à la personne concernée (entraîneur ou coach).
- ⇒ **Officier en tant que responsable de salle, arbitre, marqueur ou chronométrateur, se doit d'honorer cette convocation.** En cas d'empêchement, la personne concernée se doit de trouver un remplaçant. **En cas d'absence injustifiée et non remplacée, le licencié ne participera pas à la prochaine rencontre de son équipe.**
- ⇒ **Participer à la vie de l'association** à l'occasion des tournois ou toute autre manifestation organisée par l'association tout au long de la saison.
- ⇒ **Tous frais de dossier et pénalités financières réglés par l'association suite à une décision des instances sportives, seront intégralement remboursés par l'auteur des faits qui ont conduit à cette décision.** Ce dernier ne pourra participer à aucune rencontre en tant que joueur(euse) ou coach, tant qu'il (elle) sera redevable financièrement à l'association.

POUR LES PARENTS ET/OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE JOUEURS MINEURS

- ⇒ **Participer activement à la vie de l'association** tout au long de la saison lors des rencontres et déplacements de l'équipe de leur enfant en effectuant :
 - **La tenue de table de marque (marqueur et chronométrateur),**
 - **La tenue du bar du club (Sport'Co) : un document expliquant son fonctionnement est disponible dans l'office,**
 - **Le lavage des tenues prêtées par le club,**
 - **Le transport des joueurs lors des rencontres à l'extérieur. Chaque véhicule et chaque conducteur transportant des joueurs doit être dûment assuré et en règle avec les lois en vigueur. La conduite accompagnée n'est pas autorisée.**
 - **L'achat de goûter pour les matchs.**

- ⇒ **Observer une attitude irréprochable** durant les matchs auxquels ils assistent en **supportant l'ensemble de l'équipe de leur enfant. En aucun cas, vous ne devez coacher à la place du coach ou critiquer l'arbitrage.**

- ⇒ Lors de la réunion de rentrée entre les parents, joueurs, entraîneurs et dirigeants, **un parent responsable d'équipe** sera choisi pour chacune des équipes jeunes de l'association. Son rôle sera de **faire le lien entre les parents et le bureau**, d'être responsable du matériel confié à l'équipe et de gérer avec l'entraîneur la participation ou non aux tournois extérieurs auxquels l'équipe sera invitée.

LA RESPONSABILITÉ DU CLUB

- ⇒ Elle ne s'exerce que dans le créneau horaire fixé pour chaque catégorie, plus un quart d'heure de douche. Au-delà de cette limite, tout incident pouvant intervenir sera de la responsabilité des parents. Le club est responsable des enfants dès lors que l'enfant est pris en charge par l'entraîneur à l'intérieur de la salle de basket. Le club n'est pas responsable des absences non justifiées aux entraînements et aux matchs.